

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
DE LYON

DATE :13/08/98
N° DE DEPOT :13123
R.C.S. LYON :344 830 179
N° DE GESTION:94 B 02011

BORDEREAU INPI -DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

-----Nom et adresse de la Société -----
S TELL DIAGNOSTIC

565 RUE DE SANS SOUCI
69760 LIMONEST

Nous soussigné greffier du Tribunal de Commerce de LYON avons déposé à la date ci-dessus au rang de nos minutes :

Deux pièces

concernant la Société désignée ci-dessus et dont l'objet est le suivant:

DIRIGEANTS/ORGANES DE CONTROLE
Délibération/Acte

S'TELL DIAGNOSTIC

Société anonyme

Au capital de 6 000 252 F

Siège social : 565 rue du Sans Souci

LIMONEST (Rhône)

344 830 179 RCS LYON

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 10 JUIN 1998

L'an mil neuf cent quatre vingt dix-huit, et le dix juin, à quinze heures, les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social.

Chaque actionnaire a été convoqué par lettre simple adressée 26 mai 1998.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Jacques SOTERAS préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

par M. Lot. Ch. BOUCHARD
M. V. TECHNOLOGIES *et M. M. André Naret*, les deux actionnaires, présents et acceptants, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

par M. Lot. Ch. BOUCHARD
~~M. V. TECHNOLOGIES~~ *et M. M. Philippe Delorme* est choisi comme secrétaire.

par M. Lot. Ch. BOUCHARD
Le Cabinet BARBIER FRINAULT ET AUTRES, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoqué, est *obé*.

par M. Lot. Ch. BOUCHARD
La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 14924 actions, soit plus du quart des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- un exemplaire de la lettre de convocation des actionnaires ;
- la copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux Comptes avec l'avis de réception ;
- les statuts de la société ;
- la feuille de présence à l'assemblée ;
- les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires ainsi que les formulaires de vote par correspondance ;
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 1997 ;
- le rapport de gestion du conseil d'administration ;
- le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices ;
- les rapports du Commissaire aux Comptes ;
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée ;
- la liste des actionnaires.

Puis le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du conseil d'administration, les rapports du Commissaire aux Comptes, la liste des actionnaires, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du conseil d'administration ;
- Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1997 ;
- Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article 101 et suivants de la loi du 24 juillet 1966 ; approbation de ces conventions ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 1997 et quitus aux administrateurs ;
- Affectation du résultat ;
- Nomination d'un nouvel administrateur ;
- Renouvellement du mandat d'un administrateur ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs à donner.

Le Président donne lecture du rapport de gestion du conseil d'administration. Puis il fait donner lecture des rapports du Commissaire aux Comptes.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Handwritten signature and initials, possibly 'AP' and 'P3', with a large 'X' mark over them.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer, en qualité de nouvel administrateur, en adjonction aux membres actuellement en fonction, pour une période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003 :

- La société MVI TECHNOLOGIES, société anonyme au capital de 30 000 000 de francs, dont le siège social est situé 200 Chemin des Ormeaux à LIMONEST (Rhône), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 409 869 708.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

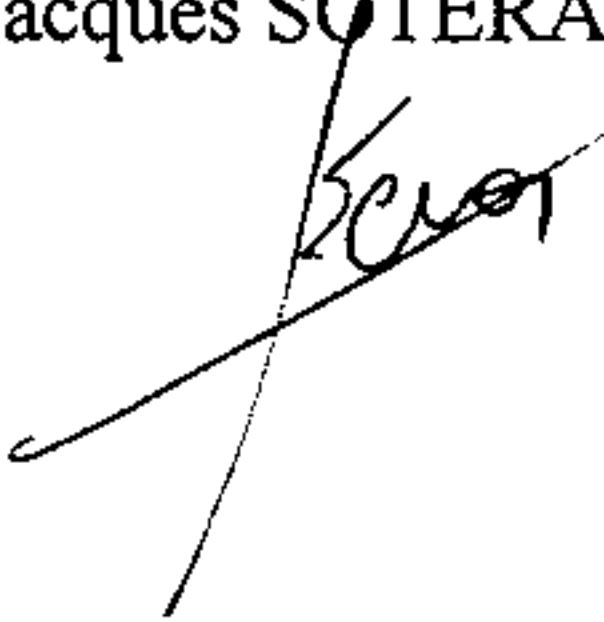
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

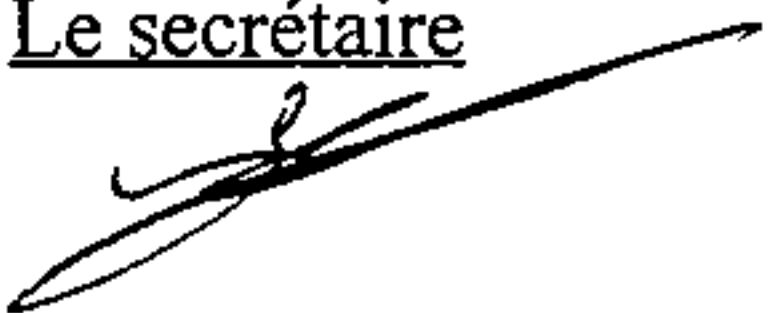
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

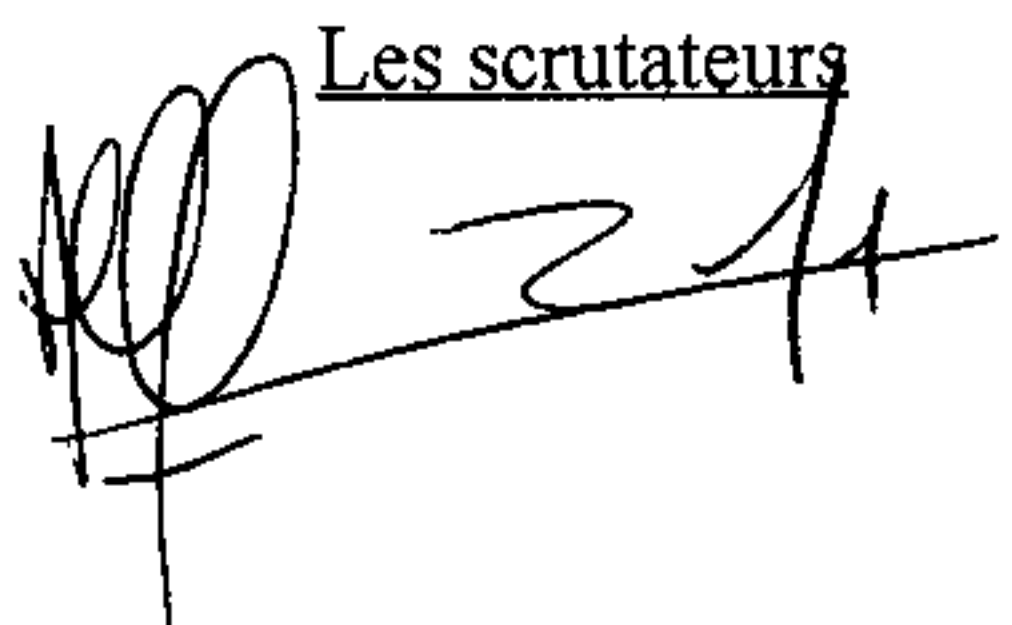
Jacques SOTERAS



Le secrétaire

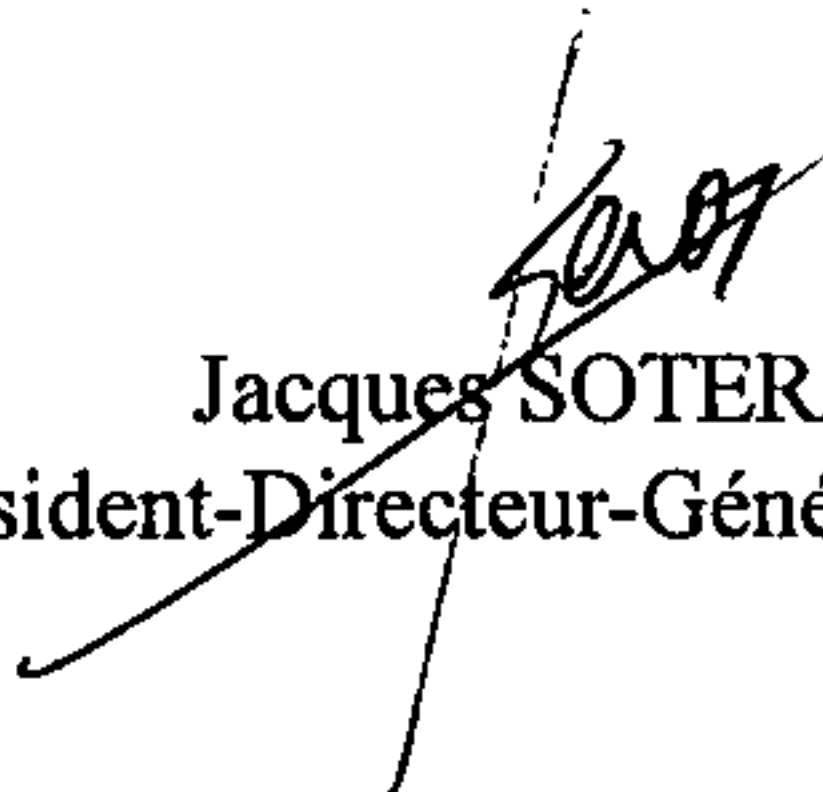


Les scrutateurs



Je soussigné, Jacques SOTERAS, Président-Directeur-Général de MVI Technologies,
nomme Patrick BOUCHARD représentant permanent de MVI Technologies au
Conseil d'Administration de S'TELL DIAGNOSTIC.

Fait à Limonest, le 10 juin 1998


Jacques SOTERAS
Président-Directeur-Général